

Formation

Super Chef RGPD :

Vos outils pour la mise en conformité

Durée

- 1/2 journée (4h)

Pré-requis

- Etre adhérent au GIP e-bourgogne-franche-comté
- Connaître les logiciels, fichiers, matériel, contrats de son organisme ...
- Savoir utiliser les outils de bureautique
- Avoir un compte utilisateur sur la plateforme Territoires Numériques

Les objectifs de cette formation

- Vous sensibiliser sur les motifs d'application du RGPD
- Vous apporter un fil conducteur pour la mise en conformité de votre organisme avec le RGPD
- Vous apprendre à utiliser les outils SuperChef RGPD

A l'issue de la formation vous devrez être capable de

- Vous approprier le site RGPD de Territoires Numériques
- Reconnaître une donnée à caractère personnel et les données dites sensibles
- Identifier les données traitées, évaluer la conformité de leur traitement
- Connaître les différentes étapes à suivre pour se mettre en conformité
- Saisir et mettre à jour votre registre des traitements

Déroulement de la formation

1) Présentation du RGPD

a. Contexte

- Enjeu stratégique
- Marchandisation des données
- Confidentialité et piratage

b. Agenda du RGPD

- Donner aux citoyens le contrôle sur les données
- Garantir la sécurité des données
- Rendre compte à tout moment

c. Définitions et principes

C'est quoi une donnée à caractère personnel ? C'est quoi un traitement ? qui est le Responsable de traitement ?...

2) Site Super Chef : en route vers la conformité

Méthodologie pas à pas et exercices d'application

a. Prérequis pour vous mettre en conformité

- i. Déclaration du DPD
- ii. La lettre de mission

b. Recenser les traitements effectués par les collectivités

- i. Cartographie des traitements
- ii. Le questionnaire de recensement en interne

c. Appliquer la grille de conformité aux traitements identifiés

- i. Finalité
- ii. Base juridique
- iii. La proportionnalité...

d. Apprécier les risques engendrés par chaque traitement

- i. Déterminer les mesures existantes
- ii. Identifier les mesures réalisables
- iii. Estimer la gravité

e. Etablir un plan d'action

- i. Evaluer les écarts
- ii. Gérez les risques
- iii. Elaborer son plan d'action

f. Documenter la conformité

- i. Dossier de conformité
- ii. Les registres obligatoires
- iii. Autres éléments de preuve